

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 décembre 2016

L'An Deux Mil Seize, le mardi 13 décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR, MM. Laurent MAUDET, Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Absents excusés : Mmes Pascale FOUGERAY et Sophie GALPIN, MM. André MAUFAY et Christophe CHATELAIN, Mme Françoise POTIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Pascale FOUGERAY a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER,  
Mme Sophie GALPIN a donné pouvoir à M. Jean-Charles GESLAND,  
Mme Françoise POTIER a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

Mme Yveline LEPESQUEUR a été élue secrétaire de séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande de remboursement au SIVOS des charges patronales et salaires d'un agent mis à disposition du SIVOS Saint-Marceau Maresché pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016. Le Conseil Municipal donne son accord

### Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du lundi 05 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### Point sur l'exécution des budgets 2016.

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-François BELLISSEN qui présente un premier bilan de l'exercice comptable 2016, pour le budget assainissement et le budget de la commune, **au vu de leur exécution à la date de la réunion du Conseil Municipal.**

Budget Primitif Commune 2016				
	Recettes		Dépenses	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Fonctionnement	884 166 €	575 000 €	453 396 €	385 000 €
Investissement	683 519 €	478 228 €	683 519 €	211 161 €

Budget Primitif Assainissement 2016				
	Recettes		Dépenses	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Fonctionnement	67 959 €	71 828 €	67 959 €	68 530 €
Investissement	105 209 €	105 208 €	105 209 €	103 431 €

Suite à ce bilan, considérant le surcoût engendré par le traitement des déchets d'amiante dans le cadre des travaux sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue de l'Église, il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits :

**1- Budget Assainissement 2016 – Décision modificative n°01.**

Vu le Budget Primitif adopté le 24 mars 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°01 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74	747		5 000.00 €
Fonctionnement	023	023	5 000.00 €	
Investissement	021	021		5 000.00 €
Investissement	23	2315	5 000.00 €	
Investissement	020	020	- 2 890,00 €	
Investissement	2315	2315	2 890.00 €	

Adoptée par : 13 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 Abstention.

D'autre part, il y a lieu d'augmenter le montant de la subvention qui sera versé depuis le budget de la commune vers le budget assainissement.

En effet, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif le 24 mars 2016, ils avaient inscrit une subvention d'un montant de 9 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 14 000.00 € (quatorze mille euros) au budget assainissement 2016.

Cette somme sera inscrite au compte 657364 du Budget Primitif 2016.

**Demande de remboursement au SIVOS de Saint Marceau-Maresché des salaires et charges patronales concernant Mme OLIVIER Chantal.**

Suite à la mise à disposition de Mme OLIVIER Chantal au SIVOS de St-Marceau-Maresché, depuis le 01/10/2005, et conformément aux délibérations du SIVOS du 12/09/2005, du 25/08/2010, du 03/06/2013 et du 19/09/2016, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maresché fixe le montant de la participation du SIVOS, au titre des salaires et charges patronales du 01/07/2016 au 31/12/2016, comme suit :

Juillet 2016	233.93 + 85.31 =	319.24 €
Août 2016	233.93 + 85.31 =	319.24 €
Septembre 2016	252.85 + 92.22 =	345.07 €
Octobre 2016	243.39 + 88.76 =	332.15 €
Novembre 2016	243.39 + 88.76 =	332.15 €
Décembre 2016	243.39 + 88.76 =	332.15 €
		<hr/>
		1 980.00 €

Un titre de recette d'un montant de mille neuf cent quatre-vingt euros sera émis.

### **Convention fourrière animale 2017.**

Après étude de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention fourrière animale avec la Ville du Mans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal autorise la Ville du Mans pour son service de fourrière à pratiquer les soins vétérinaires visant à la survie de l'animal lorsque ce dernier n'est pas identifié. Ces soins pourront être effectués jusqu'à un montant maximum de 55,00 € TTC

Le Conseil Municipal décide par ailleurs de maintenir la convention qui lie la commune à la Société Caniroute.

### **École publique de Beaumont-sur-Sarthe : demande d'aide financière.**

Madame le Maire présente la demande de M. DUVAL, enseignant en classe de CM1- CM2, et de Mme LOISON, directrice, qui sollicitent la commune, au nom des 21 élèves de la classe de CM1 et CM2 et 3 élèves de l'ULIS, pour une aide financière dans le cadre d'un projet de réalisation d'un film vidéo. 1 des élèves habite Maresché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à ce projet une subvention d'un montant de 36 euros.

### **Élaboration d'un PLU.**

Madame REIGNIER rappelle que la dernière réunion de travail a eu lieu le 05 décembre 2016. Le compte-rendu sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil. La prochaine réunion est fixée au mardi 24 janvier 2017.

M. GESLAND précise qu'il est en train de travailler sur le règlement pour les haies : il le transmettra par mail.

### **Déclaration d'intention d'aliéner.**

- Parcelles AB n°169, rue du Mans, et AB n°171, lieudit Le Soleil : Après discussion, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption sur ces parcelles.

- Parcelles AC n°50 et 51, rue de l'Église et ZA n°100, le Bourg :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a décidé de créer une zone urbanisable au nord du bourg de Maresché, sur des parcelles attenantes à celles définies ci-dessus. Il a par ailleurs émis le souhait de relier cette zone à la rue de l'Église par une liaison piétonnière, en empruntant le terrain de la salle polyvalente et la ruelle de l'école qui sont mitoyens des parcelles citées précédemment. D'autre part, plusieurs conseillers font remarquer qu'en incluant les terrains cités ci-dessus, cet aménagement serait facilité et permettrait de créer également une voie d'accès pour les véhicules,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc :

- d'acquérir, par voie de préemption, un bien situé à Maresché (Sarthe) cadastré :

- section AC n°50, 8 rue de l'Église, d'une superficie totale de 0 ha 3 a et 72 ca,
- section AC n° 51, 10 rue de l'Église, d'une superficie totale 0 ha 5 a et 18 ca
- section ZA n°100, situé à Maresché (Sarthe), le Bourg, d'une superficie totale de 0 ha 3 a et 8 ca

appartenant à Monsieur GEROME Eugène, Jules

- la vente se fera au prix de 40 700,00 € HT.

- un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

- le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

- Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet et les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune.

### **Rémunération des agents recenseurs.**

Madame le Maire expose que le recensement de la population va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017 sur la commune de Maresché et que la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et les décrets d'application du 5 juin 2003 et du 23 juin 2003, fixent les nouvelles modalités d'organisation du recensement et les rôles respectifs des communes et de l'INSEE dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui s'élèvera pour 2017 à 1 787.00 euros.

En étroite collaboration avec le superviseur de l'INSEE, la commune a été découpée en deux secteurs, appelés districts, qui représentent un peu plus de 400 logements et 900 habitants (409 et 905 selon les chiffres du dernier recensement).

À chaque district, sera affecté un agent chargé d'effectuer l'enquête de recensement. Madame le Maire rappelle que deux agents recenseurs non titulaires ont été recrutés : Mmes Michèle PHILBERT et Nathalie THÉROUX.

Il convient maintenant de fixer leur rémunération. Afin de tenir compte des différences entre les deux districts, Madame le Maire propose à l'assemblée d'établir la rémunération au prorata du nombre de logements situés sur les districts.

Adoptée par : 13 voix Pour, 0 voix Contre, et 0 Abstention.

### **Aménagement de la rue de l'Église.**

La commission travaux va se réunir début janvier pour étudier les propositions d'aménagement urbain de la rue. Le Conseil Municipal sera tenu informé.

### **Questions diverses.**

- Lors de sa réunion du jeudi 17 novembre 2016, le Conseil Municipal, après discussion, avait émis le souhait de se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée section ZX n°50, au lieudit Champ Foulard, à Maresché (Sarthe). L'objectif de cette opération était de pouvoir procéder éventuellement à des échanges avec les terrains concernés par l'extension de la commune, dans le cadre de l'élaboration du PLU. Madame le Maire et M. DROUIN ont donc rencontré à ce sujet M. VALLETON de la SAFER Maine Océan et font un compte-rendu de cette entrevue. Après cet exposé et compte tenu des éléments portés à sa connaissance, particulièrement sur l'aspect financier de cette opération, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

- Les élus discutent pour décider qu'elle sera le sujet de la page central du bulletin communal et quelles photos choisir pour la première de couverture.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 02 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h15.